

No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2014

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2014 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s : Les Conseillères, Mme Jacqueline Poirier, Mme Hélène Roussel
et Mme Emmanuelle Garnaud
Les Conseillers, M. Benoit Viel et M. Stéphane Fraser

Est absent(e) : Le conseiller, M. Yves Poussard

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent Le directeur général / secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19:35 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée par Vincent More;

CONSIDÉRANT QU'une modification est apportée par le Conseil au point 5 « Information du maire » pour y adjoindre la « Désignation d'un(e) maire(sse) suppléant(e) »;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-11-262

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour avec la modification apportée.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Benoit Viel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-11-263

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire 6 octobre 2014, tenue à la salle Gilles Moreau.

4. Suivi des procès-verbaux du Conseil

Nil

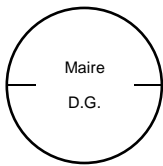
INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

5. Information du Maire

Lors de la dernière séance du conseil des maires de la MRC de RDL, le comité d'aménagement a fait une recommandation favorable concernant la zone industrielle légère que nous souhaitons implanter, ce qui est un très grand pas dans la bonne direction. Nous travaillons dorénavant avec la MRC de RDL pour faire dézoner le terrain visé car nous avons choisi le véhicule de la révision du schéma d'aménagement pour réaliser cette opération.

L'asphaltage du secteur des Îles s'est fait la semaine dernière par l'entreprise Construction BML. Il s'agit d'une grande étape dans le développement de ce secteur résidentiel.

Les travaux au parc intergénérationnel de l'Amitié ont commencé. Une corvée aura lieu le dimanche 16 novembre avec la collaboration de quelques entreprises portageoises pour l'installation du module de jeux. Bienvenue à tous. On remercie déjà les différentes entreprises portageoises qui travaillent bénévolement dans la réalisation du projet.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2014

Encore une fois cette année, la Course du Portageur s'est avérée un succès monstre. Félicitations au comité organisateur (Pascale Brouillette, Annik Lavoie, Mathieu Lemieux du Portage et François Isabel de St-Antonin) et à l'ensemble des bénévoles pour la tenue de la 6ème édition de la Course du Portageur. On remercie également les différents commanditaires qui ont rendu possible la tenue de l'évènement et la belle collaboration de la ville de RDL pour le prêt des barrières de sécurité et le transport.

Désignation d'un(e) maire(sse) suppléant(e) de début novembre à fin avril

ATTENDU QUE le Conseil a nommé Emmanuelle Garnaud comme mairesse suppléante pour la période du 1 mai 2014 jusqu'au 31 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire allouer un mandat à un(e) autre conseiller(ère) pour la période du 1 novembre 2014 jusqu'au 30 avril 2015 afin de garantir une suppléance au maire, Vincent More, Hélène Roussel est disposée à occuper toutes les fonctions de mairesse suppléante, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-11-264

QUE le Conseil nomme Hélène Roussel comme mairesse suppléante pour la période déterminée.

6. Information des Conseiller(ère)s

La conseillère, Jacqueline Poirier, mentionne qu'elle a participé à la dernière réunion du conseil d'établissement de l'école de Notre-Dame-du-Portage (le conseil d'établissement étant pour l'école ce que le conseil municipal est pour la municipalité). Elle a été agréablement surprise de tous les beaux projets qui s'organisent à l'école et de la collaboration qui s'établit avec la Municipalité, via la Coordinatrice en loisirs, culture et vie communautaire. Beaucoup des projets touchent directement ou indirectement la politique familiale et des aînés de la Municipalité, comme des activités de sensibilisation pour les saines habitudes de vie et la sécurité civile.

La conseillère, Jacqueline Poirier, tient également à féliciter M. Charles Pomerleau pour sa généreuse contribution à Centraide, étant donné qu'il a amassé environ 13 000 \$ à lui seul dans cette quête.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

7. Adoption de la révision budgétaire

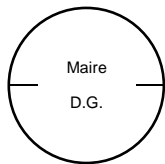
ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire la recharge de ces accotements sur une partie de la côte de la Mer, chemin Fraserville, chemin du Lac et 2e rang;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire le nettoyage du site de dépôt;

CONSIDÉRANT QU'il faut ajuster les postes budgétaires suivants afin d'effectuer ces travaux :

Selon le budget original

	Salaire et RAS	Autres postes	Total
Administration	179 000 \$	189 946 \$	368 946 \$
Sécurité civile	740 \$	237 509 \$	238 249 \$
Voirie & Transport	63 000 \$	211 489 \$	274 489 \$
Hygiène du milieu	8 000 \$	211 985 \$	219 985 \$
Santé et Bien-être	0 \$	0 \$	0 \$
Aménagement & Développement	36 500 \$	53 765 \$	90 265 \$
Loisirs & Culture	202 200 \$	146 744 \$	348 944 \$
Réseau d'électricité	0 \$	0 \$	0 \$
Frais de financement	0 \$	187 790 \$	<u>187 790 \$</u>
Total			1 728 668 \$



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2014

Selon le budget révisé

	Salaire et RAS	Autres postes	Total
Administration	207 000 \$	190 863 \$	397 863 \$
Sécurité civile	800 \$	231 200 \$	232 000 \$
Voirie & Transport	66 500 \$	204 652 \$	271 152 \$
Hygiène du milieu	15 000 \$	197 736 \$	212 736 \$
Santé et Bien-être	0 \$	0 \$	0 \$
Aménagement & Développement	38 000 \$	44 574 \$	82 574 \$
Loisirs & Culture	154 000 \$	143 864 \$	297 864 \$
Réseau d'électricité	0 \$	0 \$	0 \$
Frais de financement	0 \$	223 037 \$	<u>223 037 \$</u>
Total			1 717 226 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-11-265

QUE le Conseil adopte la révision de ces deux postes budgétaires.

8. Dépôt des deux états financiers comparatifs de la Municipalité

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs sont officiellement déposés aux membres du Conseil, conformément au Code municipal du Québec (CMQ, c C-27.1, Art. 176.4).

9. Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité

ATTENDU QUE le maire effectue son rapport sur la situation financière de la Municipalité et que ce rapport sera publié dans l'Info-Portage, conformément au Code municipal du Québec (LRQ, c. C-27.1, Art. 955.).

10. Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité

ATTENDU QUE la liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité est officiellement déposée aux membres du Conseil, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, Art. 1022);

CONSIDÉRANT QUE 1 immeuble a un montant à recouvrir de 131.01 \$ sur plus de 3 ans, 1 immeuble a un montant à recouvrir de 241.70 \$ sur plus de 2 ans et que 10 immeubles ont un montant total à recouvrir de 24 008.97 \$ sur plus de 1 an (dont un montant de 13 500.48 \$ pour 1 seul immeuble);

CONSIDÉRANT QUE 12 immeubles sont listés, que sur ce nombre 2 sont actuellement en procédure de recouvrement et 10 ne font l'objet d'aucune mesure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Benoit Viel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s;

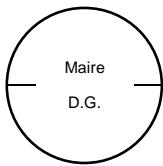
2014-11-266

QUE le Conseil autorise le directeur général à faire le nécessaire pour :

- recouvrer la somme des taxes en arrérages sur les 12 immeubles listés, avec ou sans l'aide d'un expert en recouvrement ;
- effectuer la vente pour taxe de l'immeuble correspondant au matricule 7295-04-4144, soit l'île au Rat, dont le montant total à recouvrir est de 131.01 \$ en transmettant l'ordre et toutes les indications nécessaires à la MRC de RDL.

11. Dépôt de la déclaration annuelle des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont officiellement déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires lors de la présente séance, conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM, c E-2.2, Art. 357-363).



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2014

12. Désignation du directeur général, M. Louis Breton, comme responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'avoir un responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels;

ATTENDU QU'il y a eu un changement au poste de la direction générale et que Louis Breton remplace désormais Annie Lemieux à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-11-267

QUE le Conseil nomme l'actuel directeur général, Louis Breton, comme responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, en remplacement d'Annie Lemieux.

13. Adoption du règlement numéroté 2014-06-342 et intitulé « Règlement sur le traitement et les conditions de travail des employé(e)s municipaux »

ATTENDU QUE le Conseil souhaite abroger et remplacer le règlement numéroté #2007-08-254 et intitulé « Règlement aux fins de doter la municipalité de Notre-Dame-du-Portage d'une politique salariale et de fixer les conditions de travail et avantages sociaux de ses fonctionnaires et employé(e)s »;

ATTENDU QU'un comité de gestion des ressources humaines, composé de deux élu(e)s et de tous les employé(e)s de la Municipalité, a participé à l'élaboration du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'organigramme municipal et les descriptions des postes proposés vont rendre, à terme, l'organisation municipale davantage efficace et efficiente pour donner les services à la population et effectuer les travaux relatifs aux infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE les échelles salariales et les avantages sociaux consentis aux employé(e)s municipaux ont été minutieusement analysés à partir d'une étude de référence en la matière, de la comparaison de multiples et diverses conventions collectives dans le milieu municipal et avec l'aide de deux conseillers en ressources humaines;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du Conseil tenue le 4 août 2014 à la salle Gilles-Moreau;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit projet de règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance du Conseil, conformément au Code municipal du Québec (LRQ, c. C-27.1, Art. 445. - 688.12.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-11-268

QUE le Conseil adopte la règlement numéroté #2014-06-342 et intitulé « Règlement sur le traitement et les conditions de travail des employé(e)s municipaux ».

RELATIONS SOCIALES ET POLITIQUES

14. Résolution d'appui au maintien du CLD de Rivière-du-Loup

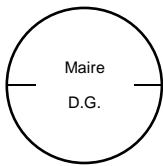
CONSIDÉRANT l'importance du développement économique local pour assurer la prospérité de toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le CLD est au cœur du développement économique local depuis 1998 et qu'il assume un rôle majeur et indispensable au développement de notre MRC et de nos municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, dans le Pacte fiscal transitoire 2015, entend couper le budget annuel accordé au développement économique local de 55 % (de 72 M\$ à 32 M\$);

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, dans le Pacte fiscal transitoire 2015, entend interdire aux MRC de transférer l'exercice de leur compétence en développement économique local à leur CLD;

CONSIDÉRANT QUE ces décisions auront un impact négatif sur le développement économique de notre territoire et sur la qualité des services aux entrepreneurs de notre région;



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE notre MRC et nos municipalités n'ont pas été consultées par leurs associations municipales, ni approuvées le projet de Pacte fiscal transitoire 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-11-269

QUE le Conseil de Notre-Dame-du-Portage:

- Dénonce l'intention du gouvernement du Québec de sabrer dans le financement du développement économique local;
- Dénonce l'intention du gouvernement du Québec d'interdire aux MRC de confier l'exercice de leur compétence en développement économique local à leur CLD;
- Réaffirme le rôle du CLD comme partenaire et acteur clé en matière de développement économique local;
- Appuie le maintien du financement du développement économique local et la possibilité de confier l'exercice de cette compétence au CLD afin de préserver l'expertise et les services de qualité qui sont offerts aux entrepreneurs par des équipes compétentes et dévouées à leur milieu.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

15. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal du CCU, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

ATTENDU QUE Mme Hélène Roussel, comme responsable du CCU, présente sommairement les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du Conseil.

Recherche d'un nouveau membre au CCU

Le CCU est toujours à la recherche d'un autre membre, avis aux intéressé(e)s.

DEMANDE – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

385, rte du Fleuve, ajout d'une cheminée

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter la construction d'une cheminée préfabriquée sur le mur Ouest du bâtiment principal, le parement posé sera de même matériau et de même couleur que l'actuel;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne suscite aucune objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter le projet tel que demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-11-270

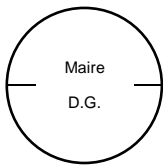
QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans aucune modification.

375, rte du Fleuve, rénovation de la toiture

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter la rénovation de la toiture, le revêtement posé sera du bardeau d'asphalte;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun dispositif de ventilation prévu dans cette demande et que le CCU est formellement contre des dispositifs de type « Maximum », advenant le cas d'une omission dans la demande;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne suscite aucune objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter le projet tel que demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-11-271

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans aucune modification.

408, rte du Fleuve, rénovation du parement des murs et d'un balcon

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter l'installation d'un bandeau de pierres plusieurs teintes de type« *beonstone*» à la base des murs du bâtiment principal, de remplacer le treillis du patio par des planches de bois horizontales de couleur taupe;

CONSIDÉRANT QUE le parement de pierres doit être installé sur le pied des murs de façon à dégager le cadrage complet des fenêtres;

CONSIDÉRANT QUE la cheminée peut être recouverte avec le même parement de pierres;

CONSIDÉRANT QUE les colonnes du portique doivent demeurer blanches, plutôt qu'avoir un socle en pierres, car ça met davantage en valeur le portique;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter le projet tel que modifié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Chabot, appuyé par Laure Boulet, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-11-272

QUE le Conseil accepte la recommandation du CCU avec la modification suivante :

- de rénover le patio en adéquation avec les deux balcons de la façade principale, c'est-à-dire d'installer un garde-corps vitré plutôt qu'en latte de bois peint de couleur taupe.

854, rte du Fleuve, aménagement du terrain

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter l'implantation d'un stationnement du côté Est du bâtiment principal de 28' X 36' avec un géotextile et de la roche 0-3/4, aménagement de plates-bandes au côté Ouest de la remise, autour du bâtiment principal et autour de la rangée d'arbres dans la cour avant près de la rue, plantation de haies de cèdre du côté Est près du bâtiment principal et du côté Nord de la remise pour dissimuler les bacs de déchets, recyclage et compostage, installation du numéro civique près de la rue, plantation d'autres arbres tel qu'indiqué sur le plan d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande de peindre le cabanon en blanc, de la même couleur que le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le CCU mentionne que le choix du bouleau n'est peut-être pas adéquat étant donné son implantation aussi près du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne suscite aucune objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter le projet tel que demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-11-273

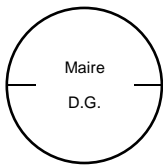
QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans aucune modification.

854, rte du Fleuve, abattage d'arbres

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter l'abattage sélectif d'arbres dans le boisé de la cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne suscite aucune objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter le projet tel que demandé;



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2014

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Benoit Viel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-11-274

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans aucune modification.

319, rte du Fleuve, abattage d'arbres

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter l'abattage d'arbres malades et nuisibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne suscite aucune objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter le projet tel que demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-11-275

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans aucune modification.

500, rte du Fleuve, édification d'une nouvelle fondation et rehaussement du terrain

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter l'édification d'une fondation et le rehaussement du terrain;

CONSIDÉRANT QUE le remblai doit s'enligner avec le bâtiment principal voisin à l'Est;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne suscite aucune autre objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter le projet tel que modifié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-11-276

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans aucune modification.

DEMANDE – DÉROGATION MINEURE (DM)

500, rte du Fleuve, hauteur du bâtiment principal existant

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter l'installation de deux fenêtres de cadrage blanc, la peinture du parement de même couleur que l'existante, la pose d'un revêtement d'une toiture d'un cabanon de même couleur que la résidence;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne suscite aucune objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter cette dérogation de hauteur de 1,20 m;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-11-277

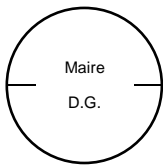
QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans aucune modification.

411, rte du Fleuve, hauteur d'un nouveau bâtiment principal

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter l'installation de deux fenêtres de cadrage blanc, la peinture du parement de même couleur que l'existante, la pose d'un revêtement d'une toiture d'un cabanon de même couleur que la résidence;

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter la dérogation qui vise à rendre conforme l'implantation de la résidence avec une hauteur de 7,20 m plutôt que 6.00 m, comme stipulé dans le règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter cette dérogation de hauteur de 1,20 m.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2014

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-11-278

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans aucune modification.

16. Suivi sur le projet piscine municipale – espace culturel

Il y a eu une présentation de l'esquisse préliminaire pour le projet piscine municipale - espace culturel au comité aviseur. Pour l'instant, le projet n'est pas à la mesure des attentes du comité aviseur. Toutefois, le projet chemine et d'autres rencontres sont prévues pour finaliser l'étape de l'esquisse.

17. Création d'un comité pour l'indice de vitalité sociale à Notre-Dame-du-Portage

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite connaître son indice de vitalité sociale;

ATTENDU QU'il est nécessaire de constituer un comité de travail pour effectuer cette étude;

CONSIDÉRANT QUE le maire, Vincent More, le directeur général, Louis Breton, la Coordinatrice en loisirs, culture et vie communautaire, Marie-Anne Caron, ainsi que deux bénévoles à désigner participeront à cette étude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-11-279

QUE le Conseil mandate le directeur général à faire le nécessaire pour effectuer l'étude de l'indice de vitalité sociale à Notre-Dame-du-Portage.

18. Résolution pour redonner aux municipalités le contrôle du zonage agricole

ATTENDU QUE la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec étudie des propositions afin de réduire, de façon durable, les dépenses publiques en fonction des priorités d'aujourd'hui;

ATTENDU QUE la Commission de révision permanente des programmes étudie des propositions qui décrivent quels programmes et quels organismes ont perdu de leur pertinence dans le contexte d'aujourd'hui;

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est une bureaucratie dépassée qui coûte aux contribuables québécois des dizaines de millions de dollars chaque année;

ATTENDU QUE les municipalités doivent de toute manière étudier toutes les demandes reliées au zonage agricole et présenter leurs recommandations à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que ce sont les municipalités qui sont vraiment au courant des situations particulières et qui sont en mesure de prendre une décision réfléchie, qui reflète les besoins régionaux;

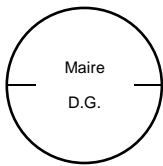
CONSIDÉRANT le manque de prise en compte des particularités régionales dans le processus décisionnel du système de zonage agricole de la CPTAQ et le manque de marge de manœuvre laissé aux acteurs locaux pour entreprendre des interventions visant à favoriser le développement de leur milieu;

CONSIDÉRANT que les systèmes de zonage agricole présentement implantés par la CPTAQ créent des obstacles à l'émergence de nouveaux types d'agriculture, au développement de produits originaux et à l'exploration de nouvelles possibilités commerciales (par exemple, la production biologique, l'agriculture de niche et les nouveaux produits alimentaires);

CONSIDÉRANT que le zonage agricole et son application doivent être plus à l'écoute des besoins de la population locale;

CONSIDÉRANT qu'il faut voir plus large que les enjeux agricoles pour faire croître l'économie d'une région;

CONSIDÉRANT que dans notre municipalité, plusieurs milliers d'hectares de la zone agricole qui sont sous la juridiction de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ne sont pas cultivés, sont abandonnés et ne sont pas utilisés pour des fins agricoles;



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2014

CONSIDÉRANT que l'application abusive par la CPTAQ de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles a un effet très négatif sur l'économie et sur la créativité agricole;

CONSIDÉRANT que le processus bureaucratique de la CPTAQ est long et coûteux uniquement dans le but de sauver quelques hectares de terrains agricoles ici et là (qui seront probablement abandonnés dans le futur de toute façon);

CONSIDÉRANT que l'agriculture québécoise doit se diriger vers une agriculture qui met en priorité la santé des écosystèmes qui la supporte, qui occupe le territoire avec des fermes de taille variable, qui remplissent diverses fonctions, qui développent des productions diversifiées pour les gens d'ici, avec des produits alimentaires de haute qualité, tout en supportant la demande des consommateurs en plus de relever le défi constant de l'adaptation au climat, aux marchés et à la vitalité des régions;

CONSIDÉRANT que si une politique agricole ne produit pas les résultats escomptés alors qu'elle coûte des dizaines de millions de dollars aux contribuables et aux consommateurs, elle mérite d'être abandonnée et remplacée;

CONSIDÉRANT que cette remise en cause nous permettra non seulement d'avoir un État plus efficace correspondant aux besoins actuels et futurs, mais également d'ouvrir la porte à la diversité, à la créativité et à la croissance agricole et économique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-11-280

QUE le Conseil convient de ce qui suit :

- Soumettre à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec cette proposition de "redonner aux municipalités régionales de comté le contrôle du zonage agricole" ;
- Soumettre à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec cette proposition de "redonner aux municipalités régionales de comté le contrôle des demandes d'autorisation pour l'exploitation des sablières, gravières, carrières et la réalisation de remblais en zone agricole" ;
- Soumettre à la Commission de révision permanente des programmes cette proposition de "réduire grandement le mandat, le personnel et le budget de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, de façon proportionnelle à la réduction des travaux, responsabilités et dépenses qui résulteront du transfert de ce mandat aux municipalités régionales de comté" ;
- Ceci permettra au gouvernement du Québec de faire des économies importantes et permanentes tout en éliminant un programme qui n'a plus sa raison d'être ;
- Soumettre cette résolution à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

19. Prix hommage bénévolat Québec 2015

ATTENDU QUE le prix bénévolat-Québec est remis par le gouvernement du Québec pour souligner l'engagement exceptionnel et la précieuse contribution de bénévoles et d'organismes de toutes les régions du Québec;

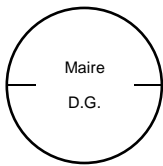
ATTENDU QUE le prix bénévolat-Québec vise à récompenser les efforts déployés par des citoyennes et des citoyens dans leur communauté ainsi que l'action d'organismes en vue de promouvoir et favoriser l'essor de l'engagement bénévole;

CONSIDÉRANT QUE Suzette de Rome s'est fortement impliquée dans plusieurs activités et événements dans la municipalité, tel que la pêche de l'éperlan, le marché champêtre, le bal de l'équinoxe, l'accès au fleuve « par ici l'air salin », etc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-11-281

QUE le Conseil mandate le directeur général, Louis Breton, à faire le nécessaire pour déposer la candidature de Suzette de Rome au prix bénévolat-Québec 2015.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2014

20. Prix hommage Ruralia-Desjardins 2015

ATTENDU QUE le prix Ruralia-Desjardins sert à reconnaître et récompenser une communauté rurale, pour les efforts consentis afin de susciter la participation citoyenne et à la réalisation d'un projet significatif pour leur milieu;

ATTENDU QUE le prix Ruralia-Desjardins récompense trois projets d'initiative citoyenne, en démarrage ou en cours de réalisation, qui ont su mobiliser l'ensemble de leur communauté rurale, se démarquant par leur aspect rassembleur et novateur, dans une perspective de prospérité durable;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Patrimoine et Culture du Portage a réalisé un excellent projet d'aménagement et de développement autour de l'école de l'Anse en architecturant le site et en animant la place avec des conférences, des monologues et des spectacles de musique durant toute la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-11-282

QUE le Conseil appuie l'organisme Patrimoine et Culture du Portage, advenant qu'il décide de déposer leur candidature au prix Ruralia-Desjardins 2015.

21. Demande d'appui pour le programme de formation « conception et production de vidéos en lien avec son milieu »

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui pour le programme de formation « conception et production de vidéos en lien avec son milieu »;

ATTENDU QUE la Municipalité considère que la vidéo est un excellent outil de communication pour le milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité envisage d'établir des relations avec Pierre Lesage, Coordonnateur responsable du programme de cinéma, et éventuellement de bénéficier d'une collaboration pour un projet de conception et de production d'une vidéo en lien avec son milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Poussard, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-11-283

QUE le Conseil appuie sans réserve la constitution du programme de formation « conception et production de vidéos en lien avec son milieu » au Cégep de Rivière-du-Loup.

22. Demandes des Éditions Trois-Pistoles pour le lancement d'un recueil de contes, légendes et récits de la côte-du-sud de Pierre Landry

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'occuper la salle Gilles-Moreau pour effectuer le lancement d'un recueil de contes, légendes et récits de la côte-du-sud de Pierre Landry le dimanche 30 novembre;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune réservation de la salle Gilles-Moreau de planifier à cette date;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-11-284

QUE le Conseil autorise l'occupation de la salle Gilles-Moreau à titre gratuit aux Éditions Trois-Pistoles pour effectuer le lancement du recueil de contes, légendes et récits de la côte-du-sud de Pierre Landry le dimanche 30 novembre.

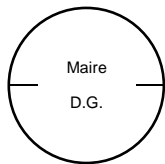
VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU, SÉCURITÉ CIVILE

23. Demande de remboursement, « déficience associée au projet d'aqueduc secteur central » - 408 rte du Fleuve, propriété de Francine Pelletier et Colbert Lebel

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de remboursement pour le décolllement d'une fenêtre qui aurait survécu durant les travaux pour le réseau d'aqueduc secteur central;

CONSIDÉRANT QUE le lien n'est pas clairement et précisément établi entre le dommage à la propriété et les travaux de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2014

2014-11-285

QUE le Conseil n'autorise aucun remboursement pour cette demande.

24. Demande de remboursement, « déficience associée au projet d'aqueduc secteur central » - 559 rte du Fleuve, propriété de Karine Petitpas et Jean-Christophe Boucher

ATTENDU QUE la Municipalité fait le constat que depuis la modification de la structure de la chaussée, l'eau s'accumule de toute apparence dans le secteur du 557 au 581 rte du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas été informée que l'écoulement de l'eau était problématique dès le raccordement de l'accès de service au 559 rte du Fleuve en novembre 2013, mais en juin 2014 lors de la réunion municipale sur les déficiences résultantes du réseau d'aqueduc dans le secteur central;

CONSIDÉRANT QU'une intervention rejoignant le niveau le plus bas, opérée au 569 rte du Fleuve, propriété de Simone Landry, n'a pas permis de régulariser toute la problématique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-11-286

QUE le Conseil mandate le directeur général, Louis Breton, à étudier le cas avec le coordonnateur en voirie, Keven Desjardins, et le conseiller, Stéphane Fraser, et à effectuer les travaux nécessaires, le cas échéant.

25. Demande de raccordement au réseau d'aqueduc secteur central - 541 rte de la Montagne, propriété de Claudie Fournier et de Pierre Lortie

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de branchement au réseau d'aqueduc secteur central pour raccorder le 541, rte de la Montagne;

CONSIDÉRANT QUE l'eau puisée des installations de captage au 541, rte de la Montagne ne rencontre pas les normes de qualité admises au Ministère de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la localisation de la propriété visée est dans la zone desservie par le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires visés auront à assumer les frais d'installer un accès sur le réseau et les frais de se raccorder à partir de cet accès jusqu'au bâtiment principal, le tout avec une servitude adéquate pour le passage au 534 rue de la Colline, propriété de Dominique Lequere;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-11-287

QUE le Conseil autorise le raccordement du 541, rte de la Montagne, propriété de Claudie Fournier et de Pierre Lortie.

PARTICIPATIONS, DONNS ET CONTRIBUTIONS

26. Demande de contribution de La Ressource pour son téléradiothon annuel

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution de La Ressource;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne s'accorde pas avec la politique en place car les personnes touchées ne résident pas nécessairement sur le territoire de la Municipalité et qu'il est possible de contribuer directement à ces personnes, avenant le cas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-11-288

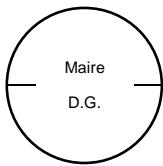
QUE le Conseil n'attribue aucun montant à La Ressource.

27. Demande de contribution de Centraide pour sa campagne de financement annuelle

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution de Centraide;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est liée au financement de plusieurs organismes dans la région de Rivière-du-Loup et que la communauté de Notre-Dame-du-Portage bénéficie de leurs services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Benoit Viel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2014

2014-11-289

QUE le Conseil attribue un montant de 200 \$ à Centraide.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET AUTORISATION DES DÉBOURSÉS

28. Liste des déboursés autorisés par le Conseil ou effectués par délégation – octobre 2014

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois d'octobre 2014, et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-11-290

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 76 457.92 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

29. Période de questions / réponses facultatives

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au Conseil. Le Conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- Réorganisation municipale - Un citoyen s'interroge sur le statut du poste de Coordonnateur en voirie, à savoir s'il s'agit d'un poste permanent à temps plein. Le directeur général lui mentionne qu'il s'agit bel et bien d'un poste permanent de 37,5 heures par semaine.
- Réorganisation municipale - Un citoyen s'interroge sur l'exercice de la réorganisation municipale, de ses conséquences sur les services et les travaux de la municipalité. Le directeur général mentionne qu'elle va permettre qu'on soit en prévention plutôt qu'en réaction, que l'exercice a été minutieusement exécuté et que cela assure une stabilité au niveau de la masse salariale sur trois ans.

30. Levée de l'assemblée

Sur la proposition d'Hélène Roussel, l'assemblée est levée à 20:59.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / Secrétaire-trésorier